R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

VILLE DE ROQUEFORT-LA BEDOULE

Département des Bouches-du-Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel André Malraux, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 18 septembre 2025.

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Gilbert CARPENTIER - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Marina HOCQUET - Alain TARRINI - Jean-Nicolas BECUE - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Claude PIGNOL - Jocelyne BONTOUX - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU - Enzo BRUNETTO.

Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 25
Pouvoirs : 4
Quorum : 15

Secrétaire de séance :
Marc VANDEVOIR

PROCURATIONS : Marjorie MINUTOLO à Virginie DEFRANCE - Diane LAMOTTE à Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Marie-Thérèse FOURNIER à Jocelyne BONTOUX - Evelyne DOMANICO à Enzo BRUNETTO.

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

ABSENTS (Excusés) :

N° DELIB_37_2025

Objet : Attribution de subvention exceptionnelle à une association

Rapporteur : Marie-Christine MORRUZZI-COQUELIN

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal son soutien aux projets du tissu associatif.

Ce soutien peut être, bien sûr, financier mais aussi logistique et technique. Les subventions peuvent être annuelles pour le fonctionnement de l'association et votées lors du budget primitif de la ville.

Mais elles peuvent également être exceptionnelles pour soutenir la réalisation d'un projet spécifique et ponctuel, d'une opération prévue dans l'année et dont le financement est clairement identifié.

A ce titre, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Roquefort-La Bédoule, pour l'organisation de la journée portes-ouvertes des 75 ans du centre de secours de Roquefort-La Bédoule, pour un montant de 2000€.

Hôtel de Ville – Place de la Libération – 13830 ROQUEFORT-LA BEDOULE
Tél. : 04 42 73 21 12

VU l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il est possible de faire droit à ces demandes,

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

Art. 1 : ALLOUE une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Roquefort-La Bédoule pour un montant de 2000€,

Art.2 : PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur la ligne 65748, pour les associations, du budget 2025,

Art.3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 29 (Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Marina HOCQUET - Alain TARRINI - Jean-Nicolas BECUE - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Marie-Thérèse FOURNIER - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL - Jocelyne BONTOUX - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU - Enzo BRUNETTO)

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 25 septembre 2025.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire
Marc DEL GRAZIA

Le Secrétaire de séance
Marc VANDEVOIR

LeMaire,
Marc DEL GRAZIA

AR-Préfecture de Marseille	Acte certifié éxécutoire
013-211300850-20251007-7-DE	Réception par le Préfet : 07-10-2025 Publication le : 07-10-2025

Hôtel de Ville – Place de la Libération – 13830 ROQUEFORT-LA BEDOULE
Tél. : 04 42 73 21 12